FRC 1. 30900 30400

CONVENTION NATIONALE.

RAPPORT ET PROJET DE DÉCRET,

Case FRC 13125

Concernant le premier Bataillon du 34e Régiment d'infanterie ci-devant Angoulême,

Préſentés à la Convention Nationale, au nom du Comité de la guerre,

Par SALLENGROS,

DÉPUTÉ DU DÉPARTEMENT DU NORD;

IMPRIMÉS PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

CITOYENS,

Une pétition du premier bataillon du 34e régiment d'infanterie avec un mémoire juſtificatif; une lettre du Miniſtre de la guerre à laquelle ſe trouvent jointes les

réflexions du général Chévigné, commandant la 13e division, sur l'état de ce bataillon; successivement renvoyées par la Convention nationale à son comité de la guerre, donnent lieu à ce rapport & le nécessitent.

Par le mémoire justificatif, il est démontré que le bataillon a toujours été animé depuis la révolution, du patriotisme le plus pur & le plus ardent. Convaincus de cette vérité, les habitans de Nanci, pour preuve d'une estime particulière, lui présentèrent une pique surmontée du bonnet de la liberté; lorsque le 27 du mois d'avril dernier, il reçut l'ordre de quitter leurs murs pour passer au camp de Tiercelet: dans son passage à Thionville, il reçut les mêmes témoignages de fraternité de la société des amis de l'égalité.

Mais il ne tarda pas que ce bataillon vit succéder à ces marques d'estime & de confiance, si propres à alimenter la bravoure du militaire, le manque de vivres & de munitions, & toutes les tracasseries les plus capables pour le dégouter du service & le porter aux murmures, aux justes soupçons & aux excès auxquels sans doute on vouloit l'amener.

Quant au manque de vivres & de munitions dans le camp de Tiercelet, si propres pour exciter les murmures les mieux fondés, on les passera sous silence; le manque de vivres n'ayant rien produit alors, qui eût directement intéressé la chose publique.

Relativement aux soupçons les plus justes, le général Licée commandant dans ce camp, fit retirer la grand-garde, qui étoit sur la route de Luxembourg, & en avant du camp; l'instant d'après, arriva une voiture attelée de trois chevaux, appartenant au traître d'Oberlin, qui dans le même moment étoit avec le général.

Or cette voiture escortée de deux hussards, suivie de deux domestiques, conduisant deux chevaux de main,

chargée de diverſes malles, contenant des effets étrangers & inutiles à un militaire en campagne, annonçoit clairement les intentions perfides du propriétaire, notamment d'après qu'un des domeſtiques avoit avoué qu'elle paſſoit à Luxembourg.

Or pour éloigner le ſoupçon à cet égard; pour faciliter le paſſage de cette voiture & de ce dont on l'avoit chargée; on employa inutilement des tentatives différentes. Alors Ricée fit battre la générale, ordonna & accompagna une patrouille nombreuſe, diſant dans la promenade militaire qu'il n'auroit pas fait retirer la grand-garde, s'il n'avoit été convaincu, qu'il n'eût rien à appréhender de la part de l'ennemi.

Le lendemain, il fit parcourir une adreſſe d'autant plus ſuſpecte, qu'elle étoit plaintive & dolente. Il affecta d'annoncer publiquement, qu'il avoit écrit au général en chef Lafayette pour ſe faire remplacer: c'eſt ainſi qu'il entretenoit la diviſion confiée à ſon commandement, tandis qu'un détachement d'huſſards venoit chercher la voiture dont on a parlé, & qu'on tenoit arrêtée dans le camp. Dans l'après midi du même jour, 14 officiers du régiment ci-devant Armagnac, abandonnèrent lâchement & furtivement leurs drapeaux, après avoir reçu leurs avances de campagne: & vers le ſoir le premier bataillon du 34e régiment reçut l'ordre d'aller camper près Fontoy, ſous le prétexte de protéger les approviſionnemens deſtinés à Thionville.

Le 6 mai on vit paſſer les canonniers & l'artillerie qui auroient dû être au camp dès le 30 avril, la ſurveillance des ſoldats nuiſant au projet qu'on avoit formé ſuivant les apparences de les faire inveſtir par les ennemis, on ordonna la levée du camp, & le 7, chaque bataillon rentra dans ſa garniſon: le premier bataillon du 34e régiment fut le ſeul qui reſta cantonné à Fontoy.

Le 8, les trois efcadrons des huffards, ci-devant Berchiny, arrivèrent audit Fontoy dans le plus grand défordre, où ils informérent le bataillon du 34e régiment qui avoient occupé enfemble le camp de Tiercelet, que d'Oberlin les avoit fait monter à cheval, dès les deux heures du matin; qu'il les avoit conduits fur les terres de l'Empire, où on leur avoit diftribué du pain, du vin & de la viande, ainfi que le fourrage pour leurs chevaux; que leur lieutenant-colonel leur avoit donné lecture d'une lettre qu'il difoit être du roi, qui leur ordonnoit de reconnoître Bouillé pour général; que pour prix de leur foumiffion, ils feroient gardes-du-corps; qu'il n'y avoit plus de guerre, & que dans huit jours ils rentreroient en France. Des émigrés leur avoient montré de l'or & de l'argent, difant qu'il leur étoit deftiné: pendant qu'on les amufoit ainfi, pendant qu'on s'efforçoit de toutes parts de les amener à abandonner la caufe de la liberté; les troupes impériales les cernoient & alloient les inveftir: ce n'eft qu'au patriotifme & à la valeur d'un officier qu'on doit le falut de ces braves foldats; s'appercevant du piège qu'on leur tendoit, ce courageux militaire monta à cheval, criant: *à moi, mes amis, nous fommes perdus.* Les complices d'Oberlin s'enfuirent auffitôt du côté de l'ennemi avec les étendards; les huffards les pourfuivirent, tuèrent un capitaine qui en emportoit un, ramenèrent fon cheval ainfi que la voiture de d'Oberlin.

Citoyens, on fouffre d'entrer dans tous ces détails, parce que le narré fait perdre un tems précieux à la chofe publique & à la Convention nationale; mais ils deviennent indifpenfables pour vous convaincre des manœuvres qu'on employoit envers les différens corps de troupes. Vous allez voir, Citoyens, quelles autres tentatives Lafayette & fes adhérens ont employées envers ce bataillon; à quels excès ils fe font portés, pour lui enlever l'hon-

neur & la réputation qu'il préfère à la vie.

Le 28 du même mois de mai, on lui rendit compte de la défertion de Gafton, alors commandant à Longwy, & quelque temps avant commandant en fecond le camp de Tiercelet. Lafayette fit partir de cette place le régiment ci-devant royal Rouffillon, & le fit remplacer par le premier bataillon du 34e régiment, qui le 30 vers les dix henres du matin reçut l'ordre de partir fur-le-champ: il y trouva le premier bataillon de Walch irlandois, un bataillon des volontaires des Ardennes & un autre de la Meurthe.

Le 16 juin, Walch paffa la revue du départ pour Verdun; la défertion avoit été telle qu'il reftoit à peine 300 hommes effectifs: après cette revue, dans la même journée & le lendemain, 30 grenadiers de ce corps défertèrent avec deux muficiens qui emportèrent les inftrumens de mufique. Ce bataillon fut remplacé bientôt par un autre du 53e régiment ci-devant Alface: par tous ces mouvemens, par cette infinité de marches & de contre-marches fur l'extrême frontière, n'eft-il pas facile de concevoir combien on travailloit à favorifer la défertion? Or c'eft encore à cette époque que Lafayette envoya à Longwy pour y commander, le nommé Darbelay, adjudant-général.

Ce traître s'empreffa de feconder les vues de Lafayette; il donna bal à l'hôtel commun, on y but & on y réitéra la fanté de cet indigne général. Des actes d'adhéfion furent diftribués avec profufion; le premier bataillon du 34e régiment refufa avec énergie d'en foufcrire aucun: déja il preffentoit l'infamie des intentions perfides de ce général, & fes hommages étoient réfervés aux vrais défenfeurs du peuple.

Le 25 juillet à 6 heures du foir, dix mille grenadiers vinrent camper fous les murs de Longwy, le lendemain matin la générale fut battue, la garnifon coopéra à

l'expédition de l'attaque d'un camp ennemi près Arlons. Mais la volonté de Lafayette n'étoit pas de vaincre, cette expédition masquoit sa perfidie de faire passer au pouvoir de l'ennemi le trésor de l'armée, & qui parvint à Longwy contre son attente : s'appercevant qu'il devenoit suspect, sachant que les armées ennemies avançoient, il ne tarda pas à lever le camp & de partir avec l'adjudant-général d'Arbelay, son partisan, qu'il ne vouloit pas exposer.

Le 12 août, le lieutenant-général Berurier vint prendre le commandement de la place ; sitôt qu'il l'eut visitée, il interpella le général Luckner de le faire remplacer : voilà le seul commandant de Longwy, qui ait parlé avec franchise du mauvais état de la place ; voilà le seul qui ait rendu justice au premier bataillon du 34e. régiment.

Il fut remplacé le 15, par Lavergne, lieutenant-colonel du régiment ci-devant Rouergue, & le 18, l'avant-garde de l'armée ennemie campa à la vue de Longwy ; la moitié de la compagnie des grenadiers du 34e. régiment, sortit le soir, & alla comme de coutume faire biwac.

Il y eut quelques sorties & escarmouches les jours suivans, dans lesquelles la garnison de Longwy eut toujours l'avantage : & pour donner une preuve frappante de la bravoure & de la bonne volonté du soldat, on se réduit à ce fait ; *Lavergne recommanda à la troupe, & particulièrement au détachement qui sortit le 19 au soir, d'avoir plus de modération.* S'il y a eu de la lâcheté dans la défense de cette place, ce langage ne laisseroit-il pas entrevoir que ce n'a pas été de la part des soldats !

La compagnie des grenadiers du 34e. régiment, & celle de la Côte d'Or, firent une dernière sortie le 20, avec deux pièces de canons & quelques détachemens

de l'un & de l'autre bataillon, deſtinés à couper les haies des jardins avoiſinant la fortification : de l'aveu de l'ennemi, cette ſortie lui coûta près de cinq cents hommes.

Le lendemain 21, vers les cinq heures du ſoir, un officier pruſſien, accompagné d'un trompette, ſe fit annoncer au commandant ; la municipalité fut raſſemblée auſſitôt, ainſi qu'une partie des officiers de la garniſon : l'officier pruſſien fut conduit à l'hôtel commun, ayant les yeux bandés ; & au nom du roi, il y ſomma la municipalité & le commandant de rendre la place : au même moment, des ſoldats d'Empire s'avancèrent juſque ſur les glacis ; on crut d'abord qu'ils venoient ſe ranger ſous les drapeaux de la liberté ; on en rendit compte au commandant, qui ordonna de les recevoir en prenant la précaution de les déſarmer. La compagnie des grenadiers du 34e. régiment, & celle de la Côte d'Or, ſe portèrent à la porte pour éviter toute ſurpriſe ; on monta ſur le rempart pour s'aſſurer de leur nombre, on s'apperçut qu'il étoit conſidérablement augmenté ; on alla le reconnoître, & ils répondirent qu'ils attendoient l'officier qui étoit venu faire la ſommation. Le capitaine des grenadiers du 34e. régiment réſiſta fortement à ce qu'on leur ouvrît la porte : l'adjudant-major du même bataillon avoit auſſi arrêté trois officiers pruſſiens qui s'étoient avancés juſqu'à la paliſſade ; il les avoit remis & confiés à la garde de la porte de France, le commandant les fit relâcher en faiſant la conduite à l'officier pruſſien, qui ſortit par cette porte ſans avoir les yeux bandés, & qui dit en s'en allant, qu'on pouvoit s'attendre à danſer pendant la nuit, puiſqu'on ne vouloit pas ſe rendre.

Auſſi, vers les dix heures & demie ; des bombes remplies de mêches goudronnées tombèrent près le

magazin de fourrage ; la générale battit, & chacun prit son poste sur la place & le rempart : le feu continua jusqu'à trois heures & demie; il cessa pendant quelque temps, & recommença ensuite plus vigoureusement jusqu'à neuf heures du matin. Alors la garnison se livra paisiblement à éteindre le feu qui étoit à sept ou huit maisons. Un magasin de paille, fascines, en fut totalement consumé par les flammes.

Un espion rapporta l'après midi, que l'ennemi avoit établi deux nouvelles batteries à mortier, & une autre de quarante pièces de canons pour battre à boulets rouges; que l'incendie devenu général, des échelles déja prêtes seroient dressées au rempart, qu'on tenteroit d'escalader : le commandant donna, à deux heures après midi, l'ordre écrit, par lequel il assignoit à chacun son poste de bataille : la garnison étoit foible, il falloit garder trois pas de distance, pour border le rempart sur un seul rang.

D'après ces rapports, Lavergne fut sollicité par la municipalité, par une partie des habitans, & quelques officiers, de se rendre plutôt que de voir la ville réduite en cendres, & les habitans ainsi que la garnison passer au fil de l'épée. Le grand colonel du 34e. régiment fit rassembler le premier bataillon à cinq heures du soir, lui demanda avis, disant que le commandant se proposoit de capituler : il ajouta que l'officier d'ar tillerie avoit assuré qu'il manquoit de canonniers pour soutenir le siège ; que l'officier ingénieur avoit avoué que la place étoit indéfensible; que les canonniers consentoient à la rendre, que les bataillons des Ardennes & de la Côte d'Or l'avoient tellement résolu. Ce premier bataillon se croyant abandonné de ses frères d'armes, & réduit à son seul courage, voyant qu'il n'avoit aucun secours à espérer ni du dedans, ni du dehors, quoique convaincu de l'impossibilité de pouvoir résister au grand

nombre de l'ennemi, néanmoins il répondit unanimement; *vaincre ou mourir.*

Ne pouvant obtenir d'autre décision, le colonel dit qu'il falloit consulter séparément chaque compagnie, afin d'être plus assuré de l'opinion! Le bataillon fut divisé à l'instant, & les compagnies furent haranguées; on leur promit qu'on soutiendroit l'assaut, si on refusoit de les laisser sortir avec les honneurs de la guerre.

Ce bataillon représenta à son colonel, que le commandant ne devoit rendre la place tant qu'il y avoit des vivres, ou tant qu'il n'y avoit pas de brêche au rempart; qu'il étoit responsable sur sa tête, ainsi que la municipalité, de la conduite qu'ils alloient tenir; que des soldats ne devoient pas délibérer, puisque leurs devoirs étoient d'obéir.

A peine trois compagnies avoient-elles été consultées, qu'un officier des hussards, accompagné d'un trompette, sortoit de la ville pour proposer la capitulation; plusieurs habitans s'en réjouissoient, ce bataillon frémissoit de douleur & de désespoir.

La capitulation n'étant pas telle qu'on avoit promis, ce bataillon insista de nouveau, & se plaignit amèrement au commandant, qui l'assura d'engager le colonel Legrand, d'accorder des passe-ports à ceux qui en demanderoient. Il ajouta, qu'il étoit bien fâcheux pour lui d'être ainsi sacrifié! Qu'il se trouvoit la première victime des intrigues & des trahisons.

Le récit de ces faits, citoyens, dont on garantit l'authenticité, doit émouvoir; ces faits doivent provoquer une justice sévère contre les coupables, & certainement ils sont bien capables d'intéresser en faveur du premier bataillon du 34e. régiment. Son patriotisme, sa valeur vous ont été démontrés: il ose vous protester, qu'il avoit préféré mille fois la défense la plus opiniâtre, & de mourir à son poste, que de se

laisser entraîner à quelque capitulation que ce soit : s'il avoit cru que les lois lui permissent de s'opposer au commandement de ses chefs, & de se porter à l'insurrection.

Il reste à vous rendre compte des tentatives des excès qu'on a pratiqués pour le déterminer à s'armer contre les intérêts les plus précieux des Français.

L'ennemi prit possession de la place le 23, les premiers généraux qui entrèrent dans la ville, apprirent la désertion de Lafayette ; ils exposèrent au bataillon du 34e. régiment, que le camp de Tiercelet leur avoit été vendu, ainsi que celui près Maubeuge : qu'ils étoient sûrs de prendre Verdun, Thionville & Metz, comme Longwy, qu'ils auroient occupé cette dernière place depuis plus de six semaines, s'ils l'avoient voulu.

Le 24, à six heures du matin, le bataillon partit pour se rendre à Fontoy ; le colonel ne put supporter les malheurs & le désespoir dont il étoit accablé, il alla se noyer en sortant de la ville. Le bataillon escorté de la cavalerie prussienne, traversa deux camps ennemis ; le roi de Prusse étoit dans le premier ; le ci-devant marquis de Lambert y étoit aussi, il parla beaucoup, & finit par dire avec un ton de fureur : voilà *donc ce bataillon d'Angoulême, si cela dépendoit de moi, je leur f rois couper les jarrets.* Je dois observer, citoyens, que ce bataillon fut continuellement arrêté, & différentes fois invité à servir dans l'armée des princes ; c'est à cet effet qu'on lui distribua des manifestes avec profusion. Mais l'or & les menaces furent insuffisans pour le porter à fausser son serment de fidélité à la nation.

On l'arrêta aussi pendant plus d'une heure près l'autre camp prussien, où tout fut mis encore inutilement en usage pour le séduire : enfin il fut relâché près Fontoy vers les sept heures du soir, sans avoir rien mangé de

la journée, pendant laquelle il convient de remarquer qu'il n'y a pas eu un soldat qui n'ait résisté avec transport à ce qu'on exigeoit avec quelque autorité, & par des voies arbitraires : un seul officier se présenta aux princes, ils lui répondirent qu'ils le recevroient, s'il emmenoit sa compagnie : il eut la bassesse de vouloir la corrompre, ses démarches furent infructueuses, & en passant à Bar-le-Duc, il y fut dénoncé & mis en prison.

Voilà, citoyens, l'abrégé exact de la conduite du premier bataillon du 34e. régiment. La connoissance de ces faits a été transmise au comité de la guerre, avec tous les caractères de l'évidence. On offre à celui auquel il resteroit aucun doute sur ces faits, de le dissiper entièrement par les piéces & les témoignages les plus probans, & spécialement tant par les rapports des commissaires de la Convention nationale, que par celui qu'en peut rendre le brave général Berurier.

J'ai passé bien d'autres circonstances qui déposent également en sa faveur, & montrent dans un plus grand jour, la perfidie de l'ancien pouvoir exécutif, de ses agens & de certains généraux qui cherchoient l'anéantissement de l'armée, & la ruine de la République.

D'après cet exposé & la lettre du ministre de la guerre; d'après tous les renseignemens qu'il a été possible de se procurer; d'après les diverses pièces que la Convention a envoyées à son comité de la guerre; notamment encore & d'après les plus beaux témoignages des diverses sociétés populaires, qui lui ont été délivrés postérieurement à la malheureuse affaire de Longwi. Le comité m'a chargé d'avoir l'honneur de soumettre à votre sagesse, & de vous proposer le décret suivant :

Article premier.

La Convention nationale décrète que le premier

bataillon du 34e. régiment d'infanterie, ci-devant Angoulême, n'a pas démérité de la patrie, dans le siège & la capitulation de Longwi.

II.

Le ministre de la guerre fournira des armes à ce bataillon, & donnera les ordres nécessaires pour son recrutement le plus prompt.

III.

Tous officiers, sous-officiers ou soldats, qui se seroient éloignés du bataillon depuis la malheureuse affaire de Longwi, seront tenus de le rejoindre dans le mois, à compter du jour de la promulgation du présent décret, pour y occuper leur rang d'ancienneté, ou celui qu'ils avoient avant leur départ, & ce, sous peine d'être regardés comme déserteurs, & d'être punis comme tels.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.